



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture de discussions pour le recrutement des psychologues des écoles

Luc Chatel a décidé d'ouvrir des discussions afin de permettre le recrutement des psychologues du 1^{er} degré au niveau master 2. C'est une annonce qui va dans le sens des revendications portées par le SNUipp-FSU et ses partenaires associatifs et syndicaux depuis plusieurs années. Si le ministère ne répond pas à la demande de création d'un corps de psychologue de la maternelle à l'université, il s'agit là d'un premier pas vers la clarification de la place des psychologues dans l'école.

Le SNUipp-FSU, en tant que premier syndicat des personnels du 1^{er} degré prendra toute sa part dans les négociations qui doivent s'ouvrir. Un certain nombre de questions seront à traiter : le concours de recrutement dans la fonction publique d'état, le corps statutaire de référence, la formation pendant la première année de fonctionnaire stagiaire, les modalités de préparation au concours externe et interne, en particulier l'accès à la formation universitaire et au concours pour les enseignants qui veulent devenir psychologue des écoles.

Le SNUipp-FSU y rappellera également ses exigences d'un travail de qualité pour les psychologues des écoles en terme de prévention, de suivi des élèves, d'accompagnement des équipes enseignantes. L'apport des psychologues dans l'école et auprès des élèves, qu'ils soient en situation de handicap ou qu'ils rencontrent des difficultés, participe au développement du service public d'éducation et concourt à la démocratisation de l'école. Cela entraîne un travail de proximité avec les écoles et une participation à des dispositifs d'aides spécialisées internes à l'école (RASED) qu'il reste à renforcer.

Paris, le 28 avril 2011